



Programme de formation

Prévention des Risques Professionnels

PREPARER LA MISSION DES INTERIMAIRES EN SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Module 2 : Analyse des accidents du travail des intérimaires



Nature de l'action :

Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances



Finalité de la formation :

Traiter les accidents pour compléter a posteriori la connaissance des risques de l'entreprise



Objectifs pédagogiques :

Etre capable :

- De s'intégrer dans le processus existant d'analyse des accidents du travail de l'EU ou le promouvoir quand il n'existe pas
- De recueillir des faits, poser des questions et obtenir des informations sur l'accident
- Etre capable de proposer des mesures correctives et préventives.



Public concerné :

Les permanents des agences d'emploi (chefs d'agence, commerciaux, assistants, chargés de recrutement)



Pré requis :

Acquérir des bases en prévention à distance de l'INRS ou équivalent.



Durée :

7h00 par participant (un jour).



Conditions pratiques :

- Prévoir une salle de formation dans vos locaux ou formation possible dans notre centre de Morvillars (90) - Horaires : A convenir



Évaluation des compétences :

Une attestation de fin de formation validant les acquis des compétences travaillées (Annexe 8 du référentiel) est remise à chaque participant.

Programme :

- Objectifs et enjeux de l'analyse d'un accident ou d'un incident grave
- L'enquête :
 - La démarche (méthodologie) : **le recueil des faits**
 - Différence entre faits/interprétation
- Le mécanisme d'un accident, la notion de multi-causalité
- La rédaction d'un compte-rendu d'accident avec exercices d'application
- Analyses d'accidents par la Méthode d'analyse de l'Arbre des Causes:
 - Exercices d'application
- Exercices sur études de cas et/ou sur cas réels survenus dans l'entreprise
- Les critères d'efficacité des solutions de prévention
- La « **fiche d'analyse d'accident** »
- Exercice d'application à partir de la « **fiche d'analyse d'accident** »
- Les solutions à préconiser : le plan d'action
- Démarche générale de prévention des risques professionnels
- Hiérarchisation des solutions (9 PGP, critères d'efficacité...)

Moyens pédagogiques :

Films vidéo, études de cas, exercices progressifs d'initiation, exemples d'accidents réels industriels.

Outils utilisés :

- o Fiche analyse AT de salarié intérimaire
- o Note explicative pour l'analyse d'un accident du travail
- o Grille « Critères de choix »

Effectif :

8 maximum (référentiel Partenaria CARSAT BFC).

Compétence du formateur :

Intervenant en Prévention de Risques Professionnels (IPRP) agréé par la Direccte et membre du réseau IPRP de la CARSAT BFC

Documents de référence :

Nous consulter



Dataadlock

ZAC des Tourelles - 90120 Morvillars
Tél. 03 84 56 16 23 - Fax 03 84 56 17 66
contact@actesur.fr

WWW.ACTESUR.FR